

# FICHE D'INSCRIPTION 2022

## CAJ NIEVRE ET SOMME 13 - 18 ans

### Renseignements sur le jeune :

NOM .....Prénom.....

Date de naissance : ..... Etablissement fréquenté : .....

Votre enfant est-il porteur d'un handicap ? OUI  NON

### Périodes d'inscription **2022** :

Pour une organisation optimale merci de nous indiquer les semaines de fréquentation prévues pour votre enfant

#### PRINTEMPS :

- Du 11 au 15 avril
- Du 19 au 22 avril

#### ETE :

- Le 08 juillet
- Du 11 au 15 juillet
- Du 18 au 22 juillet
- Du 25 au 29 juillet

#### TOUSSAINT :

- Du 24 au 28 octobre

ADRESSE :

N° de sécurité sociale : ...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../.....

CAF  MSA  EDF  AUTRES (précisez)  .....

Bénéficiez-vous des bons loisirs CAF ?  Oui  Non

Bénéficiez-vous des bons MSA ?  Oui  Non

N° allocataire (Obligatoire) : .....

Numéro de tél de la personne à prévenir en priorité en cas

d'urgence : .....

**Renseignements sur les parents**

En cas de parents divorcés merci de nous indiquer l'adresse que nous devons utiliser pour les courriers.

**Mère :**

NOM : .....Prénom : .....  
: ..... Adresse : .....  
..... Téléphones : .....  
Domicile.....Portable.....  
Adresse e-mail : .....@.....  
Situation familiale : célibataire  mariée  pacsé  divorcée  concubinage

**Père :**

NOM : .....Prénom : .....  
: ..... Adresse : .....  
.....  
Téléphones : Domicile.....Portable.....  
Adresse e-mail : .....@.....  
Situation familiale : célibataire  marié  pacsé  divorcé  concubinage

**Personnes à prévenir en cas d'urgence**  
(Si les responsables ne peuvent pas joindre les parents)

NOM : .....Prénom : .....  
Adresse : .....  
Téléphones : Domicile.....Portable.....

NOM : .....Prénom : .....  
Adresse : .....  
Téléphones : Domicile.....Portable.....

**Personnes autorisées à venir chercher le jeune**

NOM : .....Prénom : .....  
Lien avec la famille : .....  
Téléphones : Domicile.....Portable.....

NOM : .....Prénom : .....  
Lien avec la famille : .....  
Téléphones : Domicile.....Portable.....

## AUTORISATIONS

**J'autorise / je n'autorise pas** mon enfant à participer aux activités et aux sorties proposées par le CAJ Nièvre Somme.

**J'autorise / je n'autorise pas**, la prise de photos et de vidéos dans le cadre des activités du CAJ. Ces dernières peuvent uniquement être exploitées dans les différents supports de communication de la communauté de communes (article de presse, journal local, site internet, exposition...)

**J'autorise / je n'autorise pas** mon enfant à rentrer seul à la maison.

## ENGAGEMENT DU REPRESENTANT LEGAL

Je soussigné(e), ..... responsable légal de l'enfant, reconnais avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement du CAJ ouest Amiens et m'engage à le respecter.

Date :

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »



# FICHE SANITAIRE DE LIAISON

## CAJ NIEVRE ET SOMME

Pour le bon déroulement du séjour, des informations médicales propres à chaque enfant doivent être portées à la connaissance de l'équipe d'encadrement.

### I. Enfant :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_  
Sexe : garçon  fille   
Sait-il nager ? oui  non

### Nom et coordonnées du médecin traitant :

RAPPEL : un certificat médical d'aptitude à la pratique des activités physiques et sportives est exigé.

### II. Vaccinations :

(remplir à partir du carnet de santé ou des certificats de vaccinations de l'enfant ou joindre les photocopies des pages correspondantes du carnet de santé)

VACCINS	Dates du dernier rappel
Hépatite B	
Polio	
Diphtérie	
Tétanos	
Coqueluche	
Hémophilus B	
Rougeole	
Oreillon	
Rubéole	
BCG	
Autres vaccins	

### III. Renseignements médicaux concernant l'enfant :

L'enfant a-t-il déjà eu les pathologies suivantes ?

Rubéole	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Allergies	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Varicelle	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Asthme	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Angines	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Otites	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Scarlatine	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Rougeole	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Coqueluche	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oreillons	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Indiquez ici les autres difficultés de santé : (maladies, accidents, crises convulsives, allergies, hospitalisations, opérations, rééducations)

---

---

---

#### IV- Recommandations des parents :

Actuellement l'enfant suit-il un traitement ?      Non     Oui

Si oui, lequel ? \_\_\_\_\_

Si l'enfant doit suivre un traitement pendant son séjour, vous devez impérativement fournir les médicaments et impérativement joindre l'ordonnance qui devra être explicite. Celui-ci sera administré par le responsable sanitaire du centre.

Je soussigné, ..... responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du centre à présenter l'enfant à un médecin. J'autorise le médecin à prendre, le cas échéant, toutes les mesures nécessaires, en cas d'urgence médicalement justifiée par l'état de l'enfant, notamment tout examen, investigation et intervention, y compris l'hospitalisation d'urgence.

**J'attire votre attention sur l'importance de disposer des renseignements exacts et complets pour le meilleur service, accueil et suivi auprès de votre enfant.**

Date

Signature du responsable légal  
(Précédée de la mention lu et approuvé)

## INFORMATIONS PRATIQUES ET CHARTE DE VIE CAJ NIEVRE ET SOMME

Ce présent règlement a pour objet de définir précisément le cadre de fonctionnement du CAJ et les règles de vie qui y sont appliquées, ainsi que les conditions d'utilisation du matériel mis à disposition pour les jeunes.

### - Présentation du CAJ Nièvre et Somme

Le CAJ (centre animation jeunes) est un centre de loisirs intercommunal proposé aux jeunes âgés de 13 à 18 ans.

Il fonctionne sous la responsabilité de l'équipe d'animation diplômée et respecte les taux d'encadrement requis par Jeunesse et Sports pour chacune des activités proposées.

### **Communes concernées par le CAJ (Avril, été et Toussaint)**

Ailly sur Somme, Argoeuves, Belloy sur Somme, Bourdon, Breilly, Cavillon, La chaussée Tirancourt, Crouy st Pierre, Flixecourt, Fourdrinoy, Hangest sur Somme, Le Mesge, Picquigny, St Sauveur, Saisseval, Soues, Yzeux, Vignacourt

Berteaucourt les dames, Bettencourt St Ouen, Bouchon, Canaples, Domart en Ponthieu, Flixecourt, Fransu, Franqueville, Halloy les pernois, Havernas, L'étoile, Lanche St Hilaire, Ribeaucourt, St Léger les domart, St ouen, Surcamps, Vauchelle les domart, Ville le Marcelet.

### - Période de fonctionnement

Le CAJ fonctionne durant les périodes de vacances scolaires suivantes :

- Vacances de printemps : Du 11 avril au 22 avril 2022
- Vacances d'été (juillet) : du 08 au 29 juillet 2022
- Vacances de la Toussaint : du 24 au 28 octobre 2022

### -Inscription

Le dossier d'inscription est à retirer et à déposer une fois rempli à cette même adresse :

**- Communauté de communes Nièvre et Somme : 1 allée des quarante  
ZA des heuts du val de Nièvre BP 30214 80420 FLIXECOURT**

Un certain nombre de pièces est à remplir et à fournir :

- **Bulletin d'inscription + fiche sanitaire**
- **Photocopie des pages vaccinations du carnet de santé**

- une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant le jeune
- Un certificat médical (pratique sportive et vie en collectivité)
- le règlement intérieur signé par le jeune et ses parents.

## ★NOUVEAUTE PAIEMENTS★

Les paiements s'effectuent lors de l'inscription. Vous pouvez joindre votre paiement au dossier ou payer directement auprès du secrétariat de la com de com à FLIXECOURT.

Les paiements ne s'effectuent plus auprès du directeur du CAJ !

🔊 En raison de trop nombreux impayés Le dossier d'inscription doit impérativement être accompagné du paiement intégral pour le mois **(chèques à l'ordre de PEP80)**

Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré et par conséquent l'inscription de votre enfant ne sera pas prise en compte

### Tarifs :

Les bons loisirs CAF, chèques vacances, tickets CESU et bons MSA sont acceptés

Semaine standard SANS bon loisirs CAF	Semaine standard AVEC bons loisirs CAF
Imposable : 30,00 € Non imposable : 28,00 €	Imposable : 15,00 € Non imposable : 13,00 €
2 <sup>ème</sup> enfant : Imposable : 25,00 € Non imposable : 23,00 €	2 <sup>ème</sup> enfant : Imposable : 10,00 € Non imposable : 8,00 €
3 <sup>ème</sup> enfant : Imposable : 20,00 € Non imposable : 18,00 €	3 <sup>ème</sup> enfant : Imposable : 5,00 € Non imposable : 3,00 €

## **SERVICES PROPOSES**

### **Repas du midi**

Pas de restauration collective proposée au CAJ mais un système libre-service.

Le CAJ met à disposition des réfrigérateurs, des micro-ondes, des couverts, assiettes et assaisonnements dans un espace dédié aux repas. En arrivant le matin au CAJ, les jeunes stockent leur repas dans les réfrigérateurs prévus à cet effet.

### **Transport gratuit :**

A chaque session CAJ un transport gratuit est proposé pour chaque commune soit en grand bus TAQUET ou en mini bus 9 places. Un RDV est fixé à l'avance le plus souvent à l'arrêt de bus scolaire ou à la mairie aux alentours de 10h00. Le retour s'effectue entre 18h00 et 18h30.

Les horaires vous sont communiqués par téléphone quelques jours avant le début du centre par le directeur.

### **Horaires du CAJ**

Le CAJ est ouvert pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi (sauf les jours fériés), en journée continue de 10h à 18h.

Possibilité de terminer plus tard que 18h00 en cas de soirée ou bivouac. (Pour tout changement d'horaire, une autorisation parentale est distribuée)

### **Responsabilité assurance et cas de vol**

Toutes les activités du CAJ sont placées sous l'autorité du directeur. Les activités du CAJ sont couvertes par une assurance. Cette dernière n'intervient que si la responsabilité du CAJ est engagée.

Les parents fournissent une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant le jeune et vérifient qu'il n'a aucune contre-indication à la pratique des activités organisées par le CAJ (sportives ou autres).

Au cours de certaines activités organisés par le CAJ, les animateurs peuvent prendre des photographies ou filmer les jeunes (autorisation remplie et retournée dans le dossier du mineur). Ces films ou photographies sont destinées à un usage de promotion des activités du CAJ, publiées sur la page FACEBOOK, les journaux locaux ou sur le site officiel de la communauté de communes Nièvre Somme.

**Les jeux électroniques, tablettes, CD/DVD, bijoux, téléphones portables sont autorisés. Toutefois, le CAJ décline toute responsabilité en cas de perte, de casse ou de vol d'effets personnels au sein des locaux et/ou lors d'activités à l'extérieur.**

En cas de vol d'effets personnels, le CAJ n'est aucunement responsable.

Les jeunes ont à disposition du matériel au sein des locaux du CAJ ; cependant s'il y a casse ou détérioration de ce matériel, le jeune ou ses parents s'engagent à assumer les réparations ou dédommagements requis.

### **Règles de vie**

- Toute forme de violence (physique, verbale ou psychologique) est interdite.
- Les jeunes s'engagent à adopter un comportement respectueux, ainsi qu'un langage correct à l'égard des autres jeunes, de l'équipe d'animation et du voisinage du CAJ.
- Les jeunes s'engagent à respecter le matériel mis à disposition, les locaux qui devront être maintenus propres, ainsi que l'environnement extérieur.



- Il est strictement interdit d'introduire de l'alcool et autres produits illicites dans l'enceinte du CAJ.

- Le racisme n'est pas une opinion c'est un délit : Par le biais du règlement intérieur, l'équipe d'animation réaffirme vivement son refus de toutes formes de discriminations : racisme, antisémitisme, sexisme, homophobie, discrimination religieuse, sur les origines... Toute discrimination sera sanctionnée. Il est strictement interdit de faire usage de tout harcèlement discriminatoire portant à la dignité de la personne. Il en va de même pour les propos injurieux ou diffamatoires.

### **Conditions de sécurité**

Les jeunes ne doivent pas avoir de médicaments en leur possession. En cas de traitement médical durant les activités ou les séjours, les médicaments et l'ordonnance doivent être remis à l'équipe d'animation par les parents.

### **Vêtements de rechange**

Avoir en permanence des vêtements de rechange (pantalon et t-shirt) + des affaires pour les activités nautiques est très utile !

### **Salle à sacs**

Une salle est à disposition des jeunes pour y laisser leurs affaires et leurs sacs.

### **Sanctions**

En cas de manquement au règlement intérieur, des sanctions peuvent être prises par l'équipe d'animation.

En cas de détérioration, la responsabilité civile de chacun est engagée. S'agissant d'un acte volontaire, des poursuites pénales pourront être envisagées. Les sanctions iront de la réparation du dommage directement par le jeune (matériel détérioré par exemple), à l'exclusion temporaire ou définitive du CAJ. La convocation des parents sera systématique.

Le président de la CCNS  
René LOGNON

Le Coordinateur jeunesse  
Raphaël FERNANDEZ

La fréquentation du CAJ ouest Amiens suppose la connaissance et l'approbation du présent règlement, par le jeune, ses représentants légaux, l'équipe d'animation.

Coupon à rendre au moment de l'inscription.

<b>LE JEUNE</b>	<b>RESPONSABLES LEGAUX</b>
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
<input type="checkbox"/> J'accepte le règlement intérieur	<input type="checkbox"/> J'accepte le règlement intérieur
Signature :	Signature :  père, mère, tuteur

Fait à : .....

Le .....